

# ASSEMBLÉE NATIONALE

14 mai 2014

---

PROJET D'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE ENTRE L'UNION EUROPÉENNE ET LES  
ETATS-UNIS - (N° 1930)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° AE12

présenté par  
M. Chassaigne

-----

### ARTICLE UNIQUE

A l'alinéa 33, supprimer les mots:

"des préférences collectives, s'agissant notamment des organismes génétiquement modifiés et".

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel: la commission des affaires européennes a adopté deux amendements, que votre rapporteur approuve, l'un de Mme Auroi, l'autre du groupe SRC, visant à mentionner le nécessaire respect d'un certain nombre de principes. Mais cette double adoption conduit à un redite sur le respect des préférences collectives. C'est pourquoi cette redite doit être supprimée.